

# Année 2023

# Gynécologues médicaux et obstétriques libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des gynécologues médicaux et obstétriques ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023.

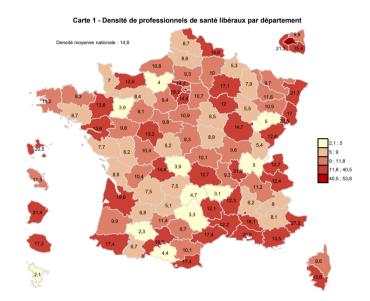
#### Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ: année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
  Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés avant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023
- La densité est exprimée sur 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.

  Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- La permanence des soins restitue uniquement les forfaits d'astreinte et de régulation ainsi que les majorations.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

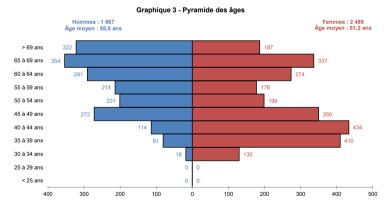
#### 1. Démographie











On dénombre 4 368 gynécologues médicaux et obstétriques conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 190 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi deux sur cinq ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont légèrement sur-représentation des tranches d'âge : sur-représentation des hommes à partir de 50 ans et sur-représentation des femmes de moins de 50 ans. Les gynécologues médicaux et obstétriques exercent en grande majorité en libéral exclusif (69%) tandis qu'environ un sur huit exerce en libéral et hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité de gynécologues médicaux et obstétriques pour 100 000 habitants est plus importante en régions lle-de-France, Guyane ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur. A l'inverse, la densité est plus faible dans les régions Pays de la Loire, Normandie et Mayotte.

### 2. Activité et honoraires

Tableso d. Mantant des banancio

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	184 373 757	587 355 575	382 138 857	205 216 717	97 921 254	475 406 837	319 733 400	155 673 437
Dépassement	7 934 121	347 284 081	142 181 185	205 102 895	3 396 902	265 178 825	117 225 952	147 952 873
HSD moyen par PS	171 990	178 203	215 898	134 480	213 336	218 779	250 575	173 549
Dépassement moven par PS	7 401	105 365	80 328	134 406	7 401	122 034	91 870	164 942

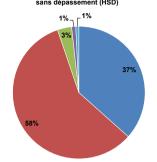


# Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)			
		Conventionnés	Conventionnés	
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total
	secteur 1	adhérents	non adhérents	iotai
		à l'Optam	à l'Optam	
Total	184 374	382 139	205 217	771 729
Actes cliniques	76 307	128 130		282 450
Consultations et téléconsultations	61 636			243 052
Avis ponctuel de consultant	15 719		25 156	74 802
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	43 425	67 229	47 879	158 533
Autres consultations et téléconsultations	2 492	4 502	2 722	9 717
Majorations	14 660	22 423	2 192	39 274
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	8 643	13 681	1 049	23 373
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	2 642	5 673	410	8 724
Autres majorations	3 375	3 068	734	7 177
Autres actes cliniques	12	49	64	125
Actes techniques	100 497	229 677	118 785	448 958
ACO - Acte d'obstétrique	6 268	31 485	11 920	49 673
ADC - Acte de chirurgie	6 812	42 547	24 849	74 209
ADE - Acte d'échographie	68 443	122 981	63 801	255 224
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	18 861	31 783	17 736	68 380
Autres actes techniques	112	881	479	1 472
Rémunérations forfaitaires	4 392	16 834	5 596	26 822
Forfait structure	2 395	4 641	2 612	9 649
Responsabilité civile	946	5 947	2 583	9 475
Autres rémunérations forfaitaires	1 051	6 246	401	7 698
Permanence des soins	1 220	4 827	1 671	7 718
Autres	1 957	2 672	1 152	5 781

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

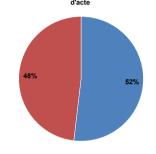


- Actes cliniques
- Actes techniques
- Rémunérations forfaitaires
- Permanence des soins
- Autre

Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

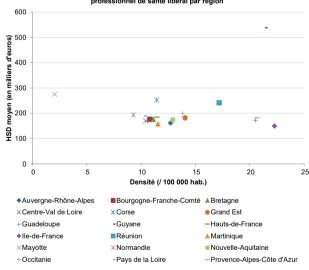
Tubicau o - Benombrement acs acres par type a acre	Nombre d'actes (en milliers)			
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents	Conventionnés secteur 2 non adhérents	Total
		à l'Optam	à l'Optam	
Actes cliniques (hors majorations)	2 197	3 662	2 602	8 461
Consultations et téléconsultations	2 197	3 660	2 599	8 456
Avis ponctuel de consultant	283	608	448	1 339
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	1 841	2 888	2 050	6 779
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	29	93	64	186
Autres consultations et téléconsultations	44	71	37	152
Majorations	3 573	5 644	458	9 674
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	1 730	2 741	210	4 681
MGM - Majoration gynécologie médicale	570	188	29	787
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	1 203	2 570	189	3 961
Autres majorations	70	145	30	246
Autres actes cliniques	0	_	3	5
Actes techniques	2 099	3 671	2 082	7 853
ADC - Acte de chirurgie	49	242	167	457
ADE - Acte d'échographie	1 144	1 987	1 124	4 255
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	887	1 337	744	2 968
Autres actes techniques	19	106	47	172

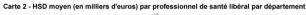
Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type

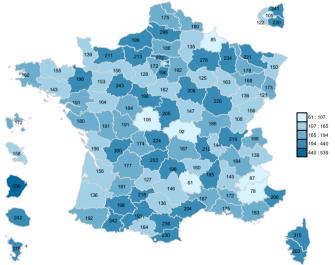


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région







Les honoraires (y compris dépassement) des gynécologues médicaux et obstétriques conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 1,127 milliard d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 2 632 (soit 60% de l'effectif total), ces honoraires sont de 842 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 27% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 49% des honoraires de ceux qui n'ont pas achierés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent près de trois cinquièmes de leurs HSD tandis que les actes cliniques sont leur deuxième source de revenus avec 37%. En nombre d'acte, plus de la moitié (52%) des actes effectués par les gynécologues médicaux et obstétriques sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en lle-de-France et en Martinique alors qu'ils sont plus importants en Guyane et à Mayotte.



# Année 2023

#### 3. Patientèle



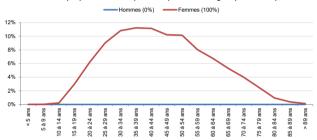
1 719

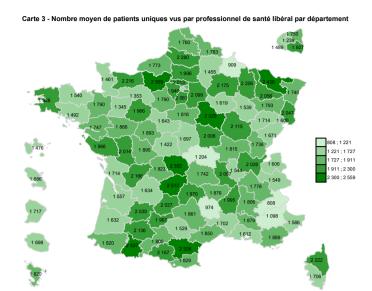
patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

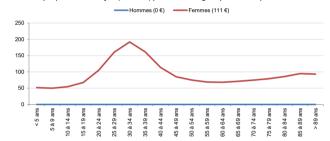
Percentile	Patients
1er percentile	9
5e percentile	287
10e percentile	531
20e percentile	881
30e percentile	1 167
40e percentile	1 438
Médiane	1 668
60e percentile	1 899
70e percentile	2 137
80e percentile	2 448
90e percentile	2 924
95e percentile	3 369
99e percentile	4 351

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient





Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



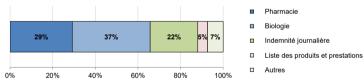
En moyenne, les gynécologues médicaux et obstétriques voient 1 719 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 2 900 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 530 patients dans l'année. Leur patientèle est constituée uniquement de femmes. La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les gynécologues médicaux et obstétriques ayant le plus de patients se situent en région Grand Est et en Corse alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Guadeloupe et en Ile-de-France. Par ailleurs, une patiente génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen de 111 €. Toutefois, le montant moyen varie en fonction des classes d'âge : il augmente avec l'âge pour atteindre un pic entre 30 et 34 ans avant de diminuer avec l'âge.

### 4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par categorie d'acte					
Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total			
Total	851 614	100%			
Pharmacie	248 494	29%			
Biologie	311 353	37%			
Indemnité journalière	190 368	22%			
Liste des produits et prestations	38 764	5%			
Autroc	62 635	7%			

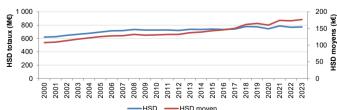
Graphique 9 - Répartition de la base de remboursement par catégorie d'acte prescrit



La biologie est le premier poste de prescription des gynécologues médicaux et obstétriques. Il représente près de deux cinquièmes du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la pharmacie est leur deuxième poste de prescription (plus d'un quart du total). En outre, les gynécologues médicaux et obstétriques sont les deuxièmes prescripteurs les plus importants de biologie (8%).

## 5. Evolution

Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et moyens à prix courant



Après une période stable jusqu'en 2008, les effectifs ont amorcé une forte baisse, passant de 5 770 en l'an 2000 à environ 4 370 en 2023 (-1,2% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de gynécologues médicaux et obstétriques par habitant a fortement diminué passant de 22,4 à 14,8 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse jusqu'en 2018 puis une certaine stabilité, passant de 620 millions d'euros à 772 millions d'euros, soit une évolution de +1% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +2 %.